

Parkett in Feuchtzonen

Was sind Feucht-, was sind Nasszonen?

Als **Nasszonen** gelten Bereiche mit regelmässig viel Wasser auf dem Boden. Derartige Bodenflächen werden in der Regel gewerblich oder industriell genutzt. Parkett ist in diesen Räumen kaum bis gar nicht geeignet.

Als **Feuchtzonen** bezeichnet werden Badezimmer, Dusche / WC, aber auch private Küchen, Fitnessbereiche mit Sauna, private Hallenbäder und ähnliches mehr. Hier gelangt üblicherweise nur selten unkontrolliert übermässig Wasser auf den Boden. Passiert es trotzdem, wird in der Regel schnell aufgetrocknet und das Parkett nimmt keinen Schaden. Für solche Bereiche gibt es verschiedene Parkett- und Korkvarianten, welche sich bestens als Bodenbelag eignen.

Bei den **Parkettbelägen** sind stark ölhaltige Hölzer wie z.B. Teak im Vorteil. Diese weisen von Natur aus eine Wasser abweisende Eigenschaft auf. Aus optischer Sicht eigenen sich dunkle Hölzer wie Räumereiche oder Merbau sehr gut. Ruhige Holzarten, d.h. mit wenig Schwind- und Quelleigenschaften sind ebenfalls zu bevorzugen. **Rohparkett** in Feuchtzonen braucht nach der Verlegung eine ordentliche Oberflächenbehandlung. Dazu gehören zudem sachgerechte Abschlüsse (z.B. Kittfugen) gegen Wände und andere Bodenbeläge.

Fertigparkett (versiegelt oder geölt) eignet sich ebenfalls. Hier aber ist eine perfekte Erstpflege mit Polish oder Öl ein absolutes Muss.

Bei den **Oberflächenbehandlungen** geht der Trend eindeutig hin zu oxydativ geölten Oberflächen. Diese können relativ einfach durch regelmässige Nachbehandlungen in einem guten Zustand gehalten werden.

Mittlerweile gibt es sogar speziell für Feuchträume entwickelte Parkettsysteme, welche mehr oder weniger «wasserdicht» sind, so zum Beispiel thermisch behandeltes Massivparkett (Thermoholz) mit breiten gefüllten Fugen (optisch ähnlich einem Schiffsdeck).

Die jeweiligen Verlegedetails und die zu verwendenden Materialien zu den einzelnen Systemen sind genauestens zu befolgen.

Bei sämtlichen Varianten darf die Unterhaltspflege mit geeigneten Pflegemitteln nicht vernachlässigt werden. Gebrauchsspuren und Beschädigungen, Haarrisse und Fugen erhalten dadurch immer wieder den nötigen Schutz.

Verschiedene **Korkbeläge** werden genauso mit Erfolg in Feuchtzonen eingesetzt. Bei Korkböden ist eine zusätzliche Versiegelung nach dem Einbau zwingend notwendig.

Bezüglich **Verlegesystemen** stehen vollflächige Verklebungen mit wasserfesten Klebstoffen nach wie vor an erster Stelle.

Schwimmende Verlegungen erfordern entsprechende Abklärungen und Eignungsfreigaben durch den Parketthersteller und / oder -lieferanten.

Auf was ist speziell zu achten?

- Die raumklimatischen Bedingungen (minimale rel. Raumluftfeuchtigkeit / maximal zulässige Oberflächentemperatur) sind gemäss Vorgabe BAG und SIA Normen auch für Feuchtzonen einzuhalten. Ansonsten resultieren übermässige Schwind- und Quellungsbewegungen im Holz bis hin zu Rissbildungen oder Ablösungen.
- Von Nassreinigungen mit einem Reinigungsautomaten ist abzusehen. Geeignete Einscheibenmaschinen, Mopps, Lappen und dergleichen sind vorzuziehen.
- Der Einsatz von Desinfektionsmitteln, chemischen Haarfärbemitteln oder anderen stark gelösten Flüssigkeiten kann die Oberfläche des Parkett- oder Korkbodens angreifen und/oder verfärben. Öl- oder Lackbehandlungen werden dabei angegriffen und weisen danach keine genügende Schutzwirkung mehr auf.
- Herstellervorgaben und Systemgarantien zu den verschiedenen Möglichkeiten müssen berücksichtigt werden.

Parquet dans les pièces humides

Définition des pièces – zones humides?

Par **zones humides**, on entend les secteurs ayant régulièrement une grande quantité d'eau sur le sol. En règle générale, de telles surfaces sont aménagées pour le commerce et l'industrie. Le parquet n'est pratiquement pas, voire pas du tout indiqué pour ces locaux.

Par **pièces humides**, on entend les salles d'eau, douches / WC, mais aussi cuisines privées, secteurs «fitness» avec sauna, piscines intérieures privées et autres choses semblables. Il est rare qu'une quantité d'eau excessive parvienne sur le sol de manière incontrôlée à de tels endroits. Si cela devait tout de même arriver, le parquet serait séché rapidement et ne subirait aucun dommage. Pour de tels secteurs, il y a diverses variétés de parquets et de lièges particulièrement appropriés comme revêtements de sols.

Les essences de bois à forte teneur en huile tel que le teck se prêtent bien pour les **parquets**. Ceux-ci ont, par nature, la propriété de repousser l'eau (hydrofuge). Les essences de bois foncées tels que le chêne fumé ou le merbau conviennent fort bien du point de vue optique. Les essences de bois stables, ayant la propriété de n'être que peu sujettes au retrait et au gonflement, sont également à favoriser. Dans les pièces humides, il est nécessaire de soumettre le **parquet brut** à un traitement de surface après la pose. De plus, des raccordements aux murs et à d'autres revêtements de sols adéquats (joints mastiqués) sont à prévoir.

Le **parquet préfabriqué** (vitrifié et huilé) est aussi adapté. Mais ici, il est absolument nécessaire d'effectuer un premier traitement dans les règles de l'art au moyen d'un polish ou d'une huile.

Concernant les **traitements de surfaces**, on perçoit une nette tendance en faveur des surfaces à huilage oxydatif. Par des traitements consécutifs réguliers, celles-ci peuvent être maintenues en bon état, de manière relativement simple.

Entre-temps, il existe même des systèmes de parquet plus ou moins «étanches», développés spécialement pour les pièces humides ainsi par exemple le parquet massif thermo traité (bois traité thermiquement) avec de larges joints comblés (semblable à un pont de navire du point de vue optique).

Il importe d'observer exactement les détails de pose et les matériaux employés se rapportant aux différents systèmes.

Pour toutes les variantes, les soins à apporter avec des produits d'entretien adéquats ne doivent pas être négligés. Ainsi, les traces d'utilisation et avaries, fissures légères et joints reçoivent toujours la protection indispensable.

Divers **revêtements en liège** sont posés dans des pièces humides avec le même succès. Après la pose, les sols en liège doivent impérativement recevoir une vitrification supplémentaire.

Concernant les **systèmes de pose**, lors d'un collage en plein, la priorité est donnée aux colles résistant à l'eau.

Pour les poses flottantes, il importe d'effectuer les recherches nécessaires en vue de recevoir l'approbation du fabricant et/ou du fournisseur concernant l'aptitude du produit.

Que doit-on spécialement observer?

- Selon les spécifications de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les normes SIA, les conditions climatiques ambiantes (humidité relative de l'air ambiant minimale / température maximale en surface autorisée) s'appliquent également aux pièces humides. Sinon, il résulte des mouvements de retrait et de gonflement excessifs dans le bois jusqu'à la formation de fissures ou des décollements.
- Il doit être renoncé à des nettoyages à grande eau au moyen d'une machine nettoyeuse automatique. L'emploi de machines monodisque adaptées, «mops», chiffons et autres choses de ce genre est à favoriser.
- L'emploi de produit de désinfection, teintures capillaires chimiques ou autres liquides à forte teneur en solvant peut attaquer la surface du parquet ou du sol en liège et/ou la colorer. En outre, les traitements à l'huile ou au vernis sont attaqués et n'offrent de ce fait plus de protection suffisante.
- Les spécifications du fabricant et les garanties du système inhérentes aux diverses possibilités doivent être observées.